



Notification sur casier judiciaire

Par **cloclodi2011**, le **25/09/2011** à **00:29**

Bonjour,

je suis actuellement enseignante lors d'un controle de police j'avais un taux d'alcoolémie élevée et j'ai mal parlé limite était violent vis à vis de l'agent. je dois passer au tribunal prochainement, est ce que je peux perdre mon travail dans le cas ou j'aurais un sursit et que cet incident soit noté dans mon casier judiciaire.

je vous remercie d'avance pour vos reponses.

CDT

Par **mimi493**, le **25/09/2011** à **00:56**

Vous passez au tribunal sous quels chefs d'accusation ?

Par **cloclodi2011**, le **25/09/2011** à **17:22**

bonjour,

conduite en état d'ivresse et agression verbale d'un agent de force de police.

Par **chris_idv**, le **26/09/2011** à **14:02**

Bonjour,

Si l'infraction a été constatée pendant l'exercice de votre profession votre employeur peut exercer une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement.

Il en est de même si votre contrat de travail exige l'absence de toute condamnation et que vous êtes condamnée (c'est rare et souvent illégal).

Cordialement,